

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020
TENU AU C2 – CENTRE CULTUREL DE
TORCY**

*dans la grande salle pour respecter les gestes barrières et
la distanciation entre les élus et le public*

L'an deux mil vingt, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Torcy, régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7 et L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'Ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la grande salle du centre culturel de la commune (le C2), sous la présidence de M. Philippe PIGEAU, Maire de Torcy.

Il est précisé que la séance s'est déroulée devant un public restreint, disposition convenue et inscrite sur la convocation adressée aux conseillers municipaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIGEAU Philippe
Mme CANTIER Nadège
M. LANDRÉ Christian
M. BONNEAU Michel
Mme MUNOZ Marie-Thérèse
M. MAY Abdelkrim
Mme BERESINA Jocelyne
M. MICHELOT Bernard
Mme ROMERO PORTRAT Manuela
M. LAMY Bernard
Mme LATTARD Monique
Mme GALLO Anne
Mme ALAIN Lucette
M. CAZIN Patrice
M. FUCHET Roland
M. MOURON Pierre
Mme LECOEUR Sylvie

POUVOIRS :

Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège
M. TAIEB BOUHANI Ali à Mme MUNOZ Marie-Thérèse
Mme CASTANO Adeline à Mme BERESINA Jocelyne
M. CHHIM Sovanavy à M. LANDRÉ Christian
M. GDULA Bernard à M. FUCHET Roland

ABSENTE EXCUSEE :

Mme BRANDOLESE Véronique

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. LANDRÉ Christian

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, relevé les absents, noté les pouvoirs et désigné le secrétaire de séance, M. Christian LANDRÉ, Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant de mettre au vote le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2020.

M. Roland FUCHET, au nom de la liste « Torcy au Cœur », demande la parole.

Il doit intervenir car pour lui la méthode qui a prévalu pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas réglementaire. Le bulletin de vote que les membres de la liste ont trouvé sur table lors de la précédente séance ne respectait pas les équilibres liés à la représentation proportionnelle au plus fort reste issus du renouvellement municipal. Il rappelle que sur trois postes de titulaire, un poste doit mathématiquement revenir à sa liste.

Un de ses colistiers, Mme Véronique BRANDOLESE, a donc saisi par écrit Monsieur le Sous-Préfet d'Autun sur ce point. La réponse qu'elle a reçue, et diffusée en copie au Maire de Torcy, contredit la méthode retenue par le Maire de Torcy : il doit être élu d'abord les membres titulaires puis les membres suppléants. Pour la liste « Torcy au Cœur », l'élection de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'elle a eu lieu n'est pas conforme.

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, a aussi été approché sur cette anomalie.

Mme Sylvie LECOEUR, revendiquant l'expérience qu'elle a acquise dans d'autres collectivités, affirme que la solution qui a été choisie n'est pas la pratique.

Monsieur le Maire fait observer en réponse que la liste « Torcy au Cœur » n'a pas présenté de liste lors de la demande du dépôt de liste. Cette carence constatée, il a alors proposé un bulletin de vote avec 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la majorité, lesquels ont été « normalement » élus au scrutin secret. Le résultat obtenu n'est pas contestable.

Il propose d'attendre la réponse de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire sur la question, puisqu'il a été informé du litige.

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2020 est adopté par **18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard »)** et **4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur »)**.

A l'issue de l'examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de mettre en place l'offre de paiement en ligne PAYFIP proposé par la DGFIP sur le site internet de la ville, ou si nécessaire dans un premier temps à partir du site sécurisé de la DGFIP,
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service de paiement en ligne PAYFIP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion avec la DGFIP et à signer les bulletins d'adhésion par nature de dette, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en place.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 15 juin 2020 qui fixe à 7 le nombre d'élus et à 7 le nombre de représentants de la société civile siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Torcy.

Il expose qu'en fonction des candidatures reçues, suite à l'affichage effectué en mairie et à la parution faite dans un journal d'annonces légales (Le Journal de Saône-et-Loire), il a nommé par arrêté de ce jour les personnes suivantes :

- **Mme DESBROSSES Viviane**, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales),
- **M. DOUSSOT Joël**, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, du logement et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de la CNL,
- **Mme REGNIAUD Françoise**, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition du Secours Populaire Français,

- **M. CHEVALIER Mickaël**, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité, sur proposition de Solidarité Services,
- **Mme TOPOGLU Gullu**, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'activité scolaire et périscolaire, sur proposition de l'association des parents d'élèves « Lapins des Champs »,
- **M. LEBEAU René**, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune,
- **M. GOMEZ Marino**, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune.

Il propose après cette étape d'élire les représentants du Conseil Municipal, au scrutin proportionnel au plus fort reste comme le requiert la réglementation.

A sa demande, les services ont établi une projection de ce que pourrait être la répartition finale des sièges entre les deux listes élues composant l'assemblée municipale :

- Liste de la majorité « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard » Philippe PIGEAU (PP) 18 membres
- Liste « Torcy au Cœur » Roland FUCHET (RF) 5 membres

en supposant que les suffrages exprimés correspondent au nombre total de conseillers en exercice, présents et votants de manière valide et donc, qu'il n'y ait aucun bulletin blanc ou nul. Le résultat donne :

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{23}{7} = 3,29$$

- sièges attribués à chaque liste en présence suivant le quotient électoral obtenu :

$$\text{Liste PP} = \frac{18}{3,29} = 5,47 \text{ soit } 5 \text{ sièges}$$

$$\text{Liste RF} = \frac{5}{3,29} = 1,52 \text{ soit } 1 \text{ siège}$$

- attribution du dernier siège au plus fort reste :

$$\text{Pour la liste PP : } 18 - (5 \times 3,29) = 1,55$$

$$\text{Pour la liste RF : } 5 - (1 \times 3,29) = 1,71$$

$$1,71 > 1,55$$

1 siège supplémentaire pour la liste RF

Résultat : Liste PP 5 sièges
Liste RF 2 sièges

Monsieur le Maire appelle chaque liste à déposer sa liste de candidats auprès de lui :

- Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard » - Philippe PIGEAU :

- . Mme MUNOZ Marie-Thérèse
- . Mme LATTARD Monique
- . Mme BERESINA Jocelyne
- . Mme GALLO Anne
- . Mme CASTANO Adeline

- Liste « Torcy au Cœur » - Roland FUCHET :

- . M. FUCHET Roland
- . M. GDULA Bernard

Ces listes sont aussitôt mises aux voix au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont :

- Nombre de votants : **22** (17 membres présents et 5 pouvoirs)
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **22**
- Blancs et nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **22 (POUR les listes mises aux voix)**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Torcy est donc constitué ainsi qu'il suit :

- Président de droit : **M. Philippe PIGEAU**, Maire

- Élus municipaux : Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard » - Philippe PIGEAU:

- **Mme MUNOZ Marie-Thérèse**
- **Mme LATTARD Monique**
- **Mme BERESINA Jocelyne**
- **Mme GALLO Anne**
- **Mme CASTANO Adeline**

Liste « Torcy au Cœur » - Roland FUCHET :

- **M. FUCHET Roland**
- **M. GDULA Bernard**

- Membres de la société civile (désignés par arrêté du Maire N°AR/2020-105 en date du 09 juillet 2020):

- **Mme DESBROSSES Viviane**
- **M. DOUSSOT Joël**
- **Mme REGNIAUD Françoise**
- **M. CHEVALIER Mickaël**
- **Mme TOPOGLU Gullu**
- **M. LEBEAU René**
- **M. GOMEZ Marino**

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **DESIGNE Mme MUNOZ Marie-Thérèse**, représentante de la Commune de Torcy pour siéger au sein des assemblées générales de l'association SOLIDARITE SERVICES et suivre ses activités.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **PROPOSE** de dresser et de soumettre à l'État – Direction des Services Fiscaux la liste suivante de commissaires titulaires et de commissaires suppléants en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Torcy :

- **Commissaires titulaires** :

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1. NERON Marie Bernadette | 56 Résidence du Lac - 71210 TORCY |
| 2. CERZINNI Michel | Redarnay - 71210 TORCY |
| 3. BONNEAU Michel | 197 Hameau du Lac - 71210 TORCY |
| 4. GDULA Bernard | 17 Rue des Tilleuls - 71210 TORCY |
| 5. AUDUC Bernard | Bâtiment B 20 Boulevard des Abattoirs - 71210 TORCY |
| 6. ROBIN Sébastien | Les Perraudins - 71210 TORCY |
| 7. LACRUCHE Jean Claude | 3 Allée des Mésanges - 71210 TORCY |
| 8. CHEVALIER Michaël | 33 Boulevard des Abattoirs – Bât A/4 - 71200 LE CREUSOT |
| 9. DERANGERE Christian | 10 Impasse des Violettes - 71210 TORCY |
| 10. HEBERT Dominique | 9 Impasse Marius Perrin - 71210 TORCY |
| 11. BERESINA Jocelyne | 26 Impasse des Violettes - 71210 TORCY |
| 12. FRANCO Sébastien | Lotissement Les Perraudins - 71210 TORCY |
| 13. LECOMTE Michel | 120 Résidence du Lac - 71210 TORCY |
| 14. MARKOWSKI Jean Stéphane | 15 Résidence du Lac - 71210 TORCY |
| 15. LAMY Bernard | 18 Place du Vieux Moulin - 71210 TORCY |
| 16. PRUDHON Samuel | Redarnay - 71210 TORCY |

- **Commissaires suppléants** :

- | | |
|--------------------|-----------------------------------|
| 1. DUBOIS Alain | 198 Hameau du Lac - 71210 TORCY |
| 2. LATTARD Monique | 34 Rue des Bruyères - 71210 TORCY |

3. LANDRE Christian	16 Impasse des Violettes - 71210 TORCY
4. GREGULSKI Lucien	35 Promenade Paul auguste Rey - 71210 TORCY
5. RATOUCJNIK Joseph	85 Promenade Paul auguste Rey - 71210 TORCY
6. DELANNEY Alban	Lotissement Les Perraudins - 71210 TORCY
7. VITALE Antonio	2 Allée de la Bourbince - 71210 TORCY
8. MINETTE Patrick	44 J Promenade Paul auguste Rey - 71210 TORCY
9. BERGER Pierre	6 Promenade Paul auguste Rey - 71210 TORCY
10. BERBEROGLU Murat	10 Impasse de la Briqueterie - 71210 TORCY
11. ARES Esteban	55 Résidence du Lac - 71210 TORCY
12. RICHARD Thierry	154 Résidence du Lac - 71210 TORCY
13. PELUX Patrick	18 Rue des Chalets - 71210 TORCY
14. ALAIN Claude	19 Impasse des Violettes - 71210 TORCY
15. ALLARD Didier	174 Résidence du Lac - 71210 TORCY
16. DOUSSOT Joël	39 Résidence du Lac - 71210 TORCY

- **DIT** que la présente délibération portant la proposition de liste de ces commissaires sera notifiée sans délai à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Saône-et-Loire, et au plus tard le 28 juillet 2020.

Avant le vote, M. Roland FUCHET fait remarquer que le quartier Champ Cordet, relativement important, n'est pas représenté. Monsieur le Maire indique qu'il s'en est rendu compte en relisant la liste des commissaires titulaires et suppléants déposée sur table. Il suggère en conséquence de modifier la liste des commissaires suppléants comme suit :

2. LATTARD Monique 34 Rue des Bruyères – 71210 TORCY à la place de LOUDENOT Vincent – Avenue des Bords du Lac – 71210 TORCY.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **ADOpte** le programme d'intervention envisagé en 2020 pour le renouvellement du matériel vétuste de l'éclairage public sur le secteur constitué de la Rue des Aubépines – Rue des Genêts – Rue des Buissons – Rue des Bruyères – Impasse des Peupliers – Impasse des Roseaux,

- **VALIDE** l'avant projet présenté par le SYDESL, avec un montant estimatif des travaux s'élevant à 66.402,75 H.T.,

- **DECIDE** de confier au SYDESL la réalisation de ces travaux d'éclairage public,

- **APPROUVE** la contribution communale telle qu'elle a été évaluée pour ces travaux.

- **DECIDE** d'inscrire au budget principal du Budget Primitif 2020 la dépense d'investissement qui résulte du programme,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution du programme, et en particulier les devis établis pour les différents travaux.

M. Roland FUCHET souligne que le programme qui vient d'être adopté est absolument nécessaire afin d'être en situation de non gaspillage pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **DECIDE** d'accorder un abattement de l'ordre de 50% de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – TLPE, pour l'exercice 2020, à toutes les entreprises redevables de la taxe.

M. MAY Abdelkrim, exerçant l'activité de commerçant, n'a pas pris part au vote.

Il est précisé qu'une recette pleine de TLPE pour un exercice s'élève à environ 25.000€. Un abattement de 50% accordé en 2020 ramène la recette à 12.500€.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE**, pour l'exercice 2020, l'attribution des montants de subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives œuvrant à Torcy, définis ci-dessous (reprise des montants 2019) :

- ASJT (football) : 5.400,00€
- Club Nautique Creusotin (aviron) : 3.500,00€
- CTMHB (handball) : 4.300,00€
- Zone Lutte Torcy (lutte) : 5.000,00€
- Shotokan Karaté Do Torcy (karaté) : 1.500,00€
- DOJO71 (judo/jujitsu) : 900,00€

TOTAL : 20.600,00€

- **DIT** que les sommes accordées seront prélevées à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé, du budget principal 2020 de la collectivité,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer leur versement dès que possible.

M. Pierre MOURON intervient au nom de la liste « Torcy au Cœur ». Ses membres sont d'accord sur le principe. Mais il affirme que les associations sportives n'ont pas supporté toutes les dépenses qu'elles auraient du supporter sans le confinement : pas de frais de déplacement avec l'annulation des matchs et pas de frais d'arbitrage non plus...

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **ATTRIBUE** aux associations ou organismes, autres que de nature sportive, une subvention de fonctionnement pour l'année 2020, du montant suivant :

- Amicale Résidence du Lac : 200,00 €
- Association Prévention Routière : 100,00 €
- Solidarité services : 250,00 €
- FJT Le Creusot : 1.500,00 €
- ADIL : 189,00 €
- Papillons Blancs (Blanzay) : 150,00 €
- Papillons Blancs (Le Creusot) : 400,00 €
- AMAVIP : 160,00 €
- Les Restos du Cœur de Torcy : 150,00 €
- Secours Populaire de Torcy : 150,00 €
- Régie de Territoire : 3.750,00 €
- Torcymages : 1.850,00 €
- Collège des Épontôts – FSE : 300,00 €
- Chorale Amal'gammes : 1.000,00 € *

** il est précisé qu'en 2019 l'association a bénéficié d'une aide exceptionnelle portant sa subvention à 2.000,00€*

- DDEN : 45,00 €
- Associations parents d'élèves :
 - les P'tits Cordéliens : 500,00 €
 - les Lapins des Champs : 500,00 €
- Résonnance Romane : 25,00 €
- Les Amis des Bords du Lac : 500,00€

- **DIT** que les montants alloués seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget principal à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé du Budget Primitif 2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider ces montants aux bénéficiaires dès que possible.

Il est signalé que :

- *M. Philippe PIGEAU n'a pas participé au vote de la subvention accordée à la Régie de Territoire en sa qualité de Président de la régie ;*

- M. Christian LANDRÉ n'a pas participé au vote de la subvention accordée à Torcymages en sa qualité de Président de l'association ;
- Mme Monique LATTARD n'a pas participé au vote de la subvention accordée à la chorale Amal'gammes en sa qualité de membre du bureau de l'association.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **ADOPTE** la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction mise à jour figurant ci-après ;

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DE FONCTION – VILLE DE TORCY (71210)

Délibération N°D/2020-054 en date du 09 juillet 2020

Situation du logement	Fonction	Obligations liées à l'octroi du logement	Cadre d'emploi	Nécessité Absolue de Service (NAS)	Convention d'Occupation Précaire (COP)	Si COP montant du loyer et de l'abattement	Si COP dates début-fin	Logement vacant ou affecté à un autre usage (à préciser)
Logement au dessus de l'agence postale (1 ^{er} étage) – Avenue de Bourgogne	Concierge	Pour des raisons de sécurité des bâtiments municipaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	X				
Logement au dessus de la future micro-crèche – Rond point du Vieux Saule	Gardien de la micro-crèche et de la salle municipale « La Communale »	Pour des raisons de sécurité, sûreté, de responsabilité d'entretien liées aux diverses activités qu'accueillent les bâtiments municipaux avec leurs utilisations en journées, soirées et week-ends	Adjoint technique territorial Adjoint d'animation		X	Sera défini à la livraison du logement dont les travaux sont en cours	Seront définies à la livraison du logement dont les travaux sont en cours	

- **APPROUVE** les conditions d'attribution des logements de fonction présentées et applicables aux agents de la ville ;

- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la collectivité ;

- **DIT** que le logement de fonction supprimé situé au 9 Avenue de Bourgogne sera restitué à l'OPAC de Saône-et-Loire dès que possible.

M. Pierre MOURON glisse que leur liste a bien lu les documents qui ont été remis, et qu'il n'y a pas lieu de les relire en séance.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs communaux, ainsi qu'elles figurent ci-dessous :

- . suppression d'un poste de collaborateur de cabinet (attaché)
- . suppression d'un poste de directeur de la police municipale (catégorie A)
- . création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

. création d'un poste d'adjoint technique (ASVP – Agent de Surveillance de la Voie Publique).

- **DECIDE DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs communaux, étant précisé que cette modification entrera en vigueur dès la présente délibération rendue exécutoire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration des vacances des postes et à signer les actes administratifs en rapport.

Pour information, Monsieur le Maire communique la modification du tableau des effectifs envisagé pour le CCAS de Torcy :

- | | | |
|--|---|---|
| - création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe | } | remplacement d'un CDI
classe ayant obtenu une
rupture conventionnelle |
| - création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère | | |
| - création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants | | |
| - création d'un poste d'agent social | | |

Elle sera soumise pour adoption au Conseil d'Administration du CCAS le 21 juillet prochain.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** d'instaurer le versement d'une prime exceptionnelle en faveur des agents de la Ville de Torcy, particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré (épidémie de Covid-19) pour assurer la continuité du service public local ;

- **ADOPTE** les critères d'attribution liés au versement de cette prime exceptionnelle ;

- **DIT** que cette dépense sera portée en section de fonctionnement du budget principal du Budget Primitif 2020 – au chapitre 012 des charges de personnel.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** de recevoir le produit généré par le contrat d'assurance-vie souscrit au nom de la Commune de Torcy par Mme Paulette JUILLARD, épouse SAVRE, décédée le 08 mai 2018, lequel s'élève à 6.685,43€,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir, afférent au produit à encaisser, y compris auprès des services fiscaux,

- **DIT** que ce montant sera porté en recettes de la section de fonctionnement du budget principal, à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers du Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** le principe d'organiser une vente aux enchères publiques des mobiliers et matériels hors d'usage, vétustes à réformer, sous l'égide d'un huissier commissaire-priseur.

Mme Sylvie LECOEUR, au nom de la liste « Torcy au Cœur » s'interroge :

- *d'abord, sur la disponibilité d'un huissier –commissaire priseur sur le territoire (ils sont répartis par canton),*

- *puis, sur la méthode : elle est plutôt habituée à voir s'engager pour les collectivités et établissements publics des ventes aux enchères en ligne.*

M. Pierre MOURON déclare qu'il y a 15 ans les collectivités ayant organisé ce type de vente sur site ont été cambriolées peu de temps après. Il lui semble plus judicieux d'envisager un autre site, que les ateliers techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat restreint sur les orientations budgétaires de la Ville de Torcy pour l'exercice 2020.

M. Roland FUCHET tient à souligner que la ville longtemps écartée de la DETR a pu déposer des dossiers en 2020 sur ce fonds d'aide. Pour la mise aux normes thermiques et d'accessibilité du groupe scolaire de Champ Bâtard, ainsi que sa rénovation, la collectivité a reçu le soutien de l'État à hauteur de 135.000€, ce qui constitue une très belle subvention. Le poids des frais financiers consécutifs au remboursement du capital est très faible.

DECIDE PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard » et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :

- d'affecter, ainsi qu'il est détaillé ci-après, le résultat de fonctionnement figurant au compte administratif 2019 du budget principal :

I – FONCTIONNEMENT

1 – Résultat (2018) reporté	+	362.474,40€
2 – Résultat de l'exercice 2019	+	333.332,72€
3 – Situation nette au 31/12/2019	+	695.807,12€

II – INVESTISSEMENT

4 – Résultat (2018) reporté	+	2.536,05€
5 – Résultat de l'exercice 2019	+	52.413,27€
6 – Situation nette au 31/12/2019	+	54.949,32€
7 – Restes à réaliser Dépenses 2019	-	786.247,57€
8 – Restes à réaliser Recettes 2019	+	769.175,20€
9 – Solde des restes à réaliser 2019	-	17.072,37€
10 – Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	+	37.876,95€

RESULTAT CUMULE : + 733.684,07€

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

11 – Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	/	
12 – Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	+	300.000,00€
13 – Total du titre au compte 1068 (lignes 11 et 12)	+	300.000,00€
14 – Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (ligne 3 moins ligne 13)	+	395.807,12 €
	(+)	695.807,12€

Le report à la ligne 001 de la section d'investissement du budget primitif 2019 sera de 54.949,32€.

DECIDE PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard » et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :

- d'affecter, ainsi qu'il est détaillé ci-après, le résultat de fonctionnement figurant au compte administratif 2019 du budget annexe « Cabinet Médical » :

I – FONCTIONNEMENT

1 – Résultat (2018) reporté	+	3.027,54€
2 – Résultat de l'exercice 2019	+	12.591,35€
3 – Situation nette au 31/12/2019	+	15.618,89€

II – INVESTISSEMENT

4 – Résultat (2018) reporté	-	2.537,86€
5 – Résultat de l'exercice 2019	-	25.969,02€
6 – Situation nette au 31/12/2019	-	28.506,88€
7 – Restes à réaliser Dépenses 2019		0,00€
8 – Restes à réaliser Recettes 2019		0,00€
9 – Solde des restes à réaliser 2019		0,00€
10 – Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	-	28.506,88€

RESULTAT CUMULE : - 12.887,99€

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

11 – Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	+	15.618,89€
12 – Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)		/
13 – Total du titre au compte 1068 (lignes 11 et 12)	+	15.618,89€
14 – Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (ligne 3 moins ligne 13)	+	0,00 €
	(+	15.618,89€)

Le report à la ligne 001 de la section d'investissement du budget primitif 2019 sera de - 28.506,88€.

Après en avoir délibéré, **PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard ») et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :**

- **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **4.270.000 €** en fonctionnement et à **2.025.000 €** en investissement, tel qu'il l'a été examiné :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement, avec les « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, **PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard ») et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :**

- **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Développement résidentiel du Bourg – Domaine des Bourbons » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **567.520 €** en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'il a été exposé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, **PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard ») et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :**

- **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre ville » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **1.813.146,66 €** en fonctionnement et à **1.887.383,32€** en investissement, avec les écritures de stocks intégrées, ainsi qu'il a été exposé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, **PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard ») et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :**

- **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Cabinet médical » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **46.000€** en fonctionnement, et à **91.000€** en investissement, ainsi qu'il a été exposé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, **PAR 18 VOIX POUR (Liste « Torcy, une nouvelle équipe, un nouveau regard ») et 4 VOIX CONTRE (Liste « Torcy au Cœur ») :**

- **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Construction d'habitat au vieux-bourg » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **108.000€** en fonctionnement, et à **96.000€** en investissement ainsi qu'il a été exposé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - par chapitre pour la section d'investissement, sans chapitre « opérations d'équipement » ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

La liste « Torcy au Cœur » ne vote pas les Budgets Primitifs 2020 présentés car ils relèvent pleinement la responsabilité du Maire de Torcy. Elle n'a pas la même vision que lui sur différents dossiers.

Informations diverses :

- Été à Torcy : [TORCY CÔTÉ PLAGE] à la base nautique

Cette 4e édition a débuté le 06 juillet avec du sport : tir à l'arc, swing golf, lutte, aviron et un grand bol de nature: balade, land'art, TaiChi... pour un bel été 2020 à Torcy. Vendredi soir ambiance Pétanque et Foot au bord du lac, avec concours de pétanque, tournoi e-sport et diffusion de France-Brésil 98. Restauration sur place assurée par Torcy Foot.

Jusqu'au 24 juillet, il est donné rendez-vous aux torcéens à la base nautique, tous les lundis et mercredis à partir de 14h et les vendredis à partir de 16h. Les enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi les adultes, pourront venir profiter de nombreuses animations.

Le principe est simple, tout commence au point info, installé à proximité du terrain sablé au bord de l'eau : on s'inscrit et puis ensuite il est possible de participer à toutes les activités en fonction de ses goûts et de l'affluence (10 personnes maximum par atelier dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières). Les vendredis l'aventure est poursuivie un peu plus tard, avec trois soirées festives (restauration sur place), qui se concluront toutes par une projection à la tombée de la nuit.

- Tirage au sort des jurés d'assises 2021 : Contrairement à l'habitude, le tirage des jurés d'assises n'aura pas lieu cette année dans l'enceinte du conseil municipal. Il est organisé en public le samedi 18 juillet 2020 à 10h00 au C2.

- Le même jour, à 11h00, la municipalité ira présenter sur place aux riverains et professionnels de santé le projet de résidence seniors, dont le permis de construire a été accordé. Ces invités seront accueillis sous chapiteau avec un vin d'honneur en clôture de la présentation.

- Les travaux pour la réalisation du 3^{ème} bureau des adjoints sont en voie d'achèvement. Monsieur le Maire confirme que les permanences des adjoints vont pouvoir débuter au mois de septembre 2020.

- M. Pierre MOURON signale qu'il n'a pas reçu d'imprimés sur les manifestations d'été dans sa boîte aux lettres.

- Communication aux conseillers municipaux avec leur dossier de conseil des arrêtés préfectoraux pris pour les sociétés KRONOSPAN et WESTFALEN (installations classées) portant prescriptions complémentaires. Monsieur le Maire rappelle que les deux activités sont très consommatrices d'eau et ont des rejets d'eaux traitées qui sont surveillés.

Concernant le temps actuel de sécheresse, Mme Sylvie LECOEUR informe de la mise en alerte renforcée de la Bourbince, avec des restrictions et des adaptations d'usage à respecter pour ne pas gaspiller d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Fait à TORCY, le 24 juillet 2020

LE SECRETAIRE,



LE MAIRE,

